DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE

S C I E Z

74140

Téléphone. : 04 50 72 60 09 Télécopie : 04 50 72 63 08

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2010

PRESENTS:

Mesdames, Roch Monique, Borcard Jacqueline, Longuet Odile, Bourgeois Fatima, Braize Liliane, Kabut Florence

Messieurs, Bidal Jean-Luc, Trivério Christian, Vignaud Christian, Démolis Hubert, Eme Jean-Pierre, Réale Richard, Truchot Hervé, Favre Pierre, Gilbert Joël, Bidal Claude, Kupper Lionel, Huvenne Bernard.

<u>PROCURATIONS</u>: Henry Jeanine à Borcard Jacqueline, Pierron André à Braize Liliane, Badaire Corine à Vignaud Christian, Marre Michèle à Bourgeois Fatima, Fillon Sandrine à Kupper Lionel, Vuattoux Georgette à Huvenne Bernard, Requet Michel à Bidal Claude.

ABSENTS: Couasnon Thierry, Appert Nicolas.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fatima Bourgeois a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28-07-2010

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 juillet 2010, <u>les élus présents</u> sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents.

Monsieur Kupper Lionel demande rectification, dans la rubrique « Questions Diverses », et précise que <u>l'ensemble</u> du conseil municipal, majorité et opposition a été perturbé par l'intervention de Madame Favre I, non pas uniquement le Maire et les conseillers de la majorité. L'ensemble du Conseil Municipal partage cette analyse.

Après rectification, le Procès Verbal du 28-07-2010 est adopté unanimement.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS. (Article L2122-22 et L2122-23 du CGCT)

N°2010-22 du 21 juillet 2010

Objet : Acquisition de deux panneaux d'information électroniques

Considérant la mise en concurrence effectuée sur le site www.mp74.fr

Considérant le rapport d'analyse des offres

Considérant que la concurrence à joué correctement

Le Maire décide

De signer l'offre proposée par la société SIGNAUX GIROS à Morez, pour la fourniture, la pose et la maintenance de deux panneaux d'information électroniques.

Fixe le coût de cette acquisition à 23 254 euros Hors Taxes pour la fourniture et la pose

Cette dépense sera imputée sur le budget communal.

Fixe le coût de l'entretien et de la maintenance à 850 euros Hors taxes pendant 5 ans.

Cette dépense sera imputée sur le budget communal.

N° 2010-23 du 9 août 2010

Objet : Fourniture et livraison de 60 barrières de voirie

Considérant la mise en concurrence sur le site www.mp74.fr

Considérant que la concurrence à joué correctement

Le Maire décide

De signer l'offre proposée par la société ROCH SAS à Thonon-les-bains, pour la fourniture et la livraison de 60 barrières de voirie.

Fixe le coût de cette acquisition livrée sur site à 10 653 euros Hors Taxes.

Cette dépense sera imputée sur le budget communal au compte 21578.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 30-08-2010

1 - Projet de jumelage avec la commune de Wasselonne

Le Maire adjoint, Démolis Hubert

- -Rappelle les différents échanges avec la municipalité de Wasselonne qui aboutissent à une volonté réciproque de créer des relations étroites entre nos deux communes touristiques.
- -Propose au conseil municipal d'approuver le jumelage de la commune de Sciez et la commune de Wasselonne et de créer un comité de jumelage.
- -Précise que la mise en place du comité de jumelage se fera d'ici la fin de l'année 2010.

Décision:

Le Conseil unanime

- Approuve la décision de jumelage de la commune de Sciez avec la commune de Wasselonne.
- Décide de créer un comité de jumelage.

2 - Eveil sportif de Sciez : Subvention exceptionnelle

Le Maire adjoint, Démolis Hubert

- -Rappelle que cette année, c'est la section des vétérans de l'Eveil Sportif de Sciez qui a été chargée d'organiser le bal du 13 juillet au port de Sciez.
- -Propose de verser à l'association une subvention exceptionnelle de 700 euros pour couvrir les frais de l'animation musicale du bal du 13 juillet.

Décision:

Le Conseil unanime

- Autorise versement d'une subvention exceptionnelle de 700 euros à l'association Eveil Sportif de Sciez.

3 - Aménagement et sécurisation de la RD25 Bonnatrait – Route de Perrignier : Convention de voirie et d'entretien avec le Conseil général 74.

Le Maire adjoint, Eme Jean-Pierre

- -Rappelle que ce projet a été validé par le groupe de travail des riverains, par la commission voirie en date du 26-11-2009, par le conseil municipal et par les services du département. Cet aménagement avait fait l'objet d'un accord de principe de la part de la commission voirie du département lors de sa visite du 29 mai 2008.
- -Propose d'autoriser le Maire à signer la convention d'autorisation de voirie afin d'exécuter les travaux et la convention d'entretien qui défini ensuite le rôle de chacun dans l'entretien des différents ouvrages.

Décision :

Le Conseil unanime

- Autorise le Maire à signer la convention d'autorisation de voirie et d'entretien relative à la sécurisation de la RD25 dans la traversée de Bonnatrait, avec le conseil général.

4 - Régularisations emprises voirie

Le Maire adjoint, Eme Jean-Pierre

- -Vu la délibération en date du 7 décembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de recourir aux actes administratifs pour la plupart des acquisitions, ventes, échanges, partage acceptation des dons et legs, transactions diverses ne comportant pas de difficultés juridiques particulières conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales,
- -Vu la délibération en date du 7 décembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal charge M. EME Jean-Pierre, représentant de la collectivité pour la signature des actes administratifs conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales,
- -Propose de procéder aux régularisations suivantes :

1- Parcelles B n° 5631, 5634 et 5635 « Route d'Excuvilly »

Considérant la nécessité de régulariser l'emprise de la voie publique dite « Route d'Excuvilly » au droit de la propriété de M. BURGER Raymond,

Propose d'acquérir l'emprise de la voie publique dite « Route d'Excuvilly » au droit de la propriété de M. BURGER Raymond savoir parcelles B n° 5631, 5634 et 5635 pour une surface totale de 3 a 04 ca. Précise que cette acquisition est faite à titre gracieux.

Précise que cette délibération annule et remplace la décision du Maire N°2010-16 du 12-07-2010

Décision:

Le Conseil unanime

-Autorise le Maire à acquérir à titre gracieux l'emprise de la voie publique dite « Route d'Excuvilly » au droit de la propriété de M. BURGER Raymond savoir parcelles B n° 5631, 5634 et 5635 pour une surface totale de 3 a 04 ca.

2- Parcelles n° B 5543, 5545, 5547, 5549, 5551, 5568 et 5570 à Excuvilly

Considérant la nécessité d'aménager la voie dite « Chemin des Prés Derrières » sise Excuvilly, Propose d'acquérir les parcelles n° B 5543, 5545, 5547, 5549, 5551, 5568 et 5570 pour une surface totale de 1 a 02 ca.

Précise que cette acquisition est faite à titre gracieux.

Précise que cette délibération annule et remplace la décision du Maire N°2010-17 du 12-07-2010

Décision:

Le Conseil unanime

-Autorise le Maire à acquérir à titre gracieux les parcelles n° B 5543, 5545, 5547, 5549, 5551, 5568 et 5570 pour une surface totale de 1 a 02 ca.

3- Parcelle A 3111 sise « Songy Nord »

Considérant la nécessité d'acquérir la parcelle A 3111 sise « Songy Nord » afin de régulariser l'emprise de la voie publique,

Propose d'acquérir la parcelle A 3111 sise « Songy Nord », appartenant à TISCHHAUSER Matthias et M. GUIFFREY Louis, afin de régulariser l'emprise de la voie publique,

Précise que cette acquisition est faite à titre gracieux.

Précise que cette délibération annule et remplace la décision du Maire N°2010-18 du 12-07-2010

Décision:

Le Conseil unanime

-Autorise le Maire à acquérir à titre gracieux la parcelle A 3111 sise « Songy Nord »

4- Parcelles C 5465, 4424, 4423, 4425, 4426 et 4422 sises « Au Bourneau»

Considérant la nécessité d'acquérir les parcelles C 5465, 4424, 4423, 4425, 4426 et 4422 sises « Au Bourneau», pour une surface totale de 4 a 76 ca afin de régulariser l'emprise de la voie publique, Propose d'acquérir les parcelles C 5465, 4424, 4423, 4425, 4426 et 4422 sises « Au Bourneau», pour une surface totale de 4 a 76 ca afin de régulariser l'emprise de la voie publique,

Précise que cette acquisition est faite à titre gracieux.

Précise que cette délibération annule et remplace la décision du Maire N°2010-19 du 12-07-2010

Décision:

Le Conseil unanime

-Autorise le Maire à acquérir à titre gracieux les parcelles C 5465, 4424, 4423, 4425, 4426 et 4422 sises « Au Bourneau».

5 - Acquisition parcelle AN N°55 « La Lanche »

Le Maire adjoint, Eme Jean-Pierre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 23 février 2010 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

Vu la délibération en date du 7 décembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de recourir aux actes administratifs pour la plupart des acquisitions, ventes, échanges, partage acceptation des dons et legs, transactions diverses ne comportant pas de difficultés juridiques particulières conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 7 décembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal charge M. EME Jean-Pierre, représentant de la collectivité pour la signature des actes administratifs conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales,

-Propose de procéder à l'aliénation de la parcelle cadastrée section AN n° 55 sise à « La Lanche » Considérant la possibilité d'acquérir la parcelle cadastrée section AN n° 55 sise « La Lanche », à proximité immédiate du complexe sportif communal, d'une surface de 14 a 70 ca appartenant aux consorts MOGENET selon l'estimation de France Domaine savoir 22 050 €.

Décision :

Le Conseil unanime,

-Autorise le Maire à acquérir la parcelle cadastrée section AN n° 55 sise « La Lanche », et à procéder à l'authentification de l'acte administratif ; M. EME étant chargé pour sa part de signer ledit acte au nom de la collectivité.

6 – Acquisition SAFER

Le Maire adjoint, Eme Jean-Pierre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 23 février 2010 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

Vu la délibération en date du 7 décembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de recourir aux actes administratifs pour la plupart des acquisitions, ventes, échanges, partage acceptation des dons et legs, transactions diverses ne comportant pas de difficultés juridiques particulières conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 7 décembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal charge M. EME Jean-Pierre, représentant de la collectivité pour la signature des actes administratifs conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 7 décembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat d'une propriété foncière vendue par la SAFER,

-Propose de procéder à l'aliénation d'une propriété foncière vendue par la SAFER. Considérant l'intérêt pour la commune de créer une réserve foncière d'espaces boisés,

Le Conseil unanime.

-Autorise le Maire à acquérir la propriété foncière vendue par la SAFER d'une superficie de 3 ha 57 a 49 ca pour un montant de 35 403,38 €, et à procéder à l'authentification de l'acte administratif; M. EME étant chargé pour sa part de signer ledit acte au nom de la collectivité.

7 - Approbation du programme ONF coupe de bois 2011

Le Maire adjoint, Borcard Jacqueline

Donne connaissance du programme des coupes de bois que l'ONF se propose de marteler et mettre en vente pour l'exercice 2011 dans la forêt communale. Cette proposition s'appuie sur le document d'aménagement de la forêt et des conditions de marché du bois.

- -Propose d'approuver le programme proposé par l'ONF des coupes de bois 2011
- -Propose de désigner trois garants solidairement responsables du bon déroulement de la coupe lors d'une prochaine séance.

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier du savoir faire et des connaissances de l'ONF,

Décision:

Le Conseil unanime

- Approuve le programme des coupes de bois 2011 proposé par l'ONF.

8 - Contrat d'apprentissage en alternance : CAP Ouvrier rural polyvalent

Le Maire, Bidal Jean-Luc

- -Propose de passer et signer contrat d'apprentissage en alternance CAP ouvrier rural avec Monsieur DEPLANQUE Dylan du 01-09-2010 au 31-08-2012
- -Précise que cette personne interviendra au niveau du service technique.
- -Propose de nommer monsieur Patrick Neuvecelle agrémenté par la Direction Départementale du Travail comme maître d'apprentissage.
- -Précise que monsieur Deplanque bénéficiera d'une rémunération brute mensuelle correspondant à 25% du SMIC la première année et à 37% du SMIC la deuxième année. La commune bénéficiera d'une aide de l'état de 1 000 euros à l'issu du contrat.

Décision :

Le Conseil unanime

 Autorise le Maire à passer et signer contrat d'apprentissage en alternance CAP ouvrier rural avec Monsieur Deplanque Dylan pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2010.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Le Maire, Bidal Jean-luc,

-Présente le programme local des journées européennes du patrimoine de lequel une double page est consacrée à Sciez. Madame Borcard précise que lors de ces journées, les visites guidées seront gratuites au Musée de la Préhistoire et au Musée des Pompiers.

QUESTIONS DIVERSES

Affaires scolaires:

- -Madame Longuet Odile présente la brochure d'informations dédiée aux parents d'élèves des écoles de Sciez qui contient divers renseignements concernant les services scolaires et extrascolaires, et les associations culturelles et sportives.
- -Monsieur le Maire rappelle la démotivation des membres de l'association de parents d'élèves et demande à l'assemblée de bien vouloir sensibiliser son entourage pour renforcer l'association de parents d'élèves, structure salutaire au bon déroulement de la vie scolaire.
- -Monsieur Kupper Lionel demande d'informer rapidement les parents d'élèves que les barrières de sécurité pour les abords de l'école des Petits Crêts seront très prochainement installées.
- -Monsieur Kupper Lionel souhaite connaître le nombre d'élèves inscrits pour cette rentrée scolaire.
- -Madame Longuet Odile : Il y a le même nombre d'élève que l'année précédente, avec beaucoup de départs mais aussi beaucoup d'arrivées notamment pour l'école des Petits Crêts, le nombre d'élèves aux Buclines est stable.
- -Monsieur Kupper Lionel interroge sur les causes de la hausse du prix du repas au restaurant scolaire. Madame Longuet Odile répond que cette hausse était prévue, et qu'elle pourra donner plus de détails en fin de semaine, à l'issue de la réunion jeudi 2 septembre avec le Foyer Culturel. Monsieur le Maire précise que c'est une volonté de la municipalité de réajuster financièrement cette prestation.

Divers

- -Monsieur Kupper Lionel souhaite connaître l'évolution du nombre de frontaliers. Le nombre a légèrement augmenté. Environ 40 frontaliers de plus.
- -Monsieur Kupper Lionel dit que pour optimiser la sécurité au bord des routes, il serait bien de rappeler aux propriétaires qu'il est impératif de tailler leurs haies en bord de route.
- -Monsieur Huvenne Bernard demande d'être informer des procédures judiciaires en cours dans lesquelles la commune est impliquée. Monsieur le Maire lui répond qu'une liste sera faite et transmise au conseil municipal.
- -Monsieur Huvenne Bernard demande au Maire s'il prévoit de prendre des mesures de sécurité particulières suite aux incidents qui ont eu lieu ce dimanche au stade de foot. Monsieur le Maire fait part de son inquiétude face à ce genre de situation et précise qu'il en débattra avec les responsables du Foot lors du Jubilé ce samedi.

- -Monsieur Bidal Claude invite l'ensemble du conseil municipal au vin d'honneur de la <u>Vogue de la Saint-Maurice</u> le <u>dimanche 16 septembre</u> entre 11h et 11h30.
- -Madame Bourgeois Fatima rappelle la date de la <u>virade de l'espoir</u> le <u>dimanche 26 septembre.</u>

Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées, La Séance Publique est levée à 21 heures 30 minutes

PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 03-09-2010 PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 30-08-2010

SIGNÉ

Le secrétaire de séance BOURGEOIS Fatima Le Maire BIDAL Jean-Luc

Vu pour être affiché le 03-09-2010 conformément aux prescriptions de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales :